

Nom du produit :
BMJ ISO

1.1. Utilisation du produit :
Diluant pour flux - nettoyant

1.2. Fabricant :
BMJ ELECTRONICS
11 Bis Avenue de la Foret – ZI DE LA FORET
44830 BOUAYE
France
Téléphone : 02 51 70 57 75
Contact email : contact@bmjelec.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence : Centre Orfila France : 01 45 42 59 59 depuis la France

2- Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange : (CLP)

<u>Classe de danger</u>	<u>Catégorie de danger</u>	<u>Phrases H</u>
Liquide inflammable	catégorie 2	H225
Irritation oculaire	catégorie 2	H319
Toxicité spécifique pour certains organes ciblés-exposition unique système nerveux central	catégorie 3	H336

*Pour le texte complet des Phrases H, voir section 16

2.2. Éléments d'étiquetage : (CLP)

Composants dangereux : ALCOOL ISOPROPYLIQUE



Pictogramme de danger :

Mention d'avertissement : Danger

Mention de danger :
H225 liquide et vapeurs très inflammables
H319 Provoque une sévère irritation des yeux
H336 Peut provoquer somnolence et vertiges

Conseil(s) de prudence

Prévention

P243 Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261 Eviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/Vapeurs /aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection /un équipement de protection des yeux/du visage.

Intervention	P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P304+P340 EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Elimination	P501 Eliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Stockage	P403+P233 STOCKER DANS UN ENDROIT BIEN VENTILE. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

2.3. Autres dangers

Dégagement de fumée lors du brasage. Des vapeurs peuvent provoquer un mélange explosif avec l'air.

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre au sol et parcourir des distances importantes jusqu'à une source d'inflammation et provoquer un retour de flamme.

3- Composition/information sur les composants

3.2. Mélanges

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses N° CAS	Numéro CE N° d'enregistrement Reach	Teneur	Classification
ISOPROPANOL 67-63-0	200-661-7 01-2119457558-25-xxxx	<= 100%	Flam.liquid, 2 ; H225 Eye Dam, 2A ; H319 STOT SE, 3 ; H336

Voir texte des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 « autres informations »

4- Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux :	Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.
Inhalation :	Air frais ; en cas de persistance des maux, consulter un médecin. Lorsque la respiration est difficile, un personnel dûment formé peut assister la personne touchée en lui administrant de l'oxygène. Consulter un médecin.
Contact avec la peau :	Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la zone exposée avec de l'eau puis, si possible, la laver au savon. Consulter un médecin si une gêne persiste.
Contact avec les yeux :	Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant 15 minutes et consulter un médecin. Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières.

Ingestion : Déplacer la personne touchée à l'air frais, la garder au chaud et au repos dans une position confortable pour respirer. Rincer soigneusement la bouche à l'eau. Faire boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. En cas de vomissement, maintenir la tête basse de telle sorte que le vomissement n'entre pas dans les poumons. Appeler un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Inhalation : Les vapeurs peuvent irriter la gorge/le système respiratoire. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants : toux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Ingestion : Danger d'aspiration en cas d'ingestion. L'entrée dans les poumons à la suite d'une ingestion ou des vomissements peut provoquer une pneumonie chimique.

Contact cutané : Le produit a un effet de délipidation de la peau. Assèchement ou gerçures.

Contact oculaire : Irritant pour les yeux. A la suite d'une surexposition, les symptômes sont notamment les suivants : rougeurs. Douleur.

4.3. Indications des soins médicaux immédiats et traitements particuliers suite à une exposition

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre antipoison.

5- Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau diffusée
Mousse résistant à l'alcool
Poudre sèche
Dioxyde de carbone (CO₂) dans les pièces fermées

Moyens d'extinction inappropriés Jet d'eau à grand débit

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas de lutte contre le feu dans les pièces fermées : attention, danger d'asphyxie !

Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air
Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz ou vapeurs toxiques. Oxydes des substances suivantes : carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Evacuer la zone. Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau.

Porter un équipement de sécurité

Porter un appareil respiratoire isolant à pression positive (ARI) et des vêtements de protection appropriés.

Indications additionnelles : En cas d'incendie refroidir les récipients exposés avec de l'eau pulvérisée.

6- Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Eviter le contact avec la peau, les yeux. Ventiler la zone contaminée. Ne pas respirer les vapeurs/ fumées. Eteindre toute flamme nue. Eloigner de toute source d'ignition et éviter les étincelles. Evacuer la zone de toute personne non indispensable.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/les eaux souterraines. Les déversements ou rejets incontrôlés dans les égouts doivent être immédiatement déclarés à l'Agence Environnement ou tout autre corps de régulation approprié.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Neutraliser le produit à l'aide d'une solution diluée de bicarbonate de sodium. Transférer dans un récipient étiqueté pour récupérer le produit ou l'éliminer suivant la législation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres sections :

Equipements de protection individuelle, voir section 8.

7- Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Port de gants et de lunettes recommandé, se laver les mains après manipulation du produit. Eviter le contact avec la peau, les yeux. Ne pas fumer. Ne pas rejeter les résidus à l'égout. Manipulation à température ambiante.

7.2. Conditions d'un stockage sûr y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé et uniquement dans celui d'origine. Stockage six mois dans le bidon d'origine avant ouverture. Conserver à des températures comprises entre 5° C et 25° C dans un endroit sec et bien ventilé, à l'écart de source de chaleur, d'ignition et de la lumière. Tenir à l'écart des aérosols, des substances inflammables, des agents oxydants, des substances corrosives et des produits toxiques pour l'homme ou pour l'environnement.

7.3. Utilisation(s) finales particulière(s)

Diluant pour flux de brasage. Nettoyant.

8- Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Composant	N° CAS	Valeur	Paramètres de contrôle	Base
Alcool Isopropylique (IPA) Isopropanol 2-propanol	67-63-0	VLE*	400 ppm 980 mg/m3	FVL

* VLE : Valeurs limites indicatives

Doses dérivées sans effet (DNEL)

Composant	Trajet d'exposition	Type d'exposition longue / courte	Zone d'application	Valeur
Alcool Isopropylique (IPA) ou Isopropanol	Cutanée	effets systémiques à long terme	Travailleur	888 mg/kg
	Inhalation	effets systémiques à long terme	Travailleur	500 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC)

Alcool Isopropylique : (IPA)	Eau douce	Valeur : 140.9 mg/l
	Eau de mer	Valeur : 140.9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	Valeur : 552 mg/kg
	Sédiment marin	Valeur : 552 mg/kg
	Sol	Valeur : 28 mg/kg

8.2. Contrôle de l'exposition

Equipements de protection :



Mesures d'ordre technique :

Lors du brasage les fumées doivent être captées à la source d'émission. Respecter toute valeur limite d'exposition professionnelle du produit ou des composants. Fournir une ventilation générale et locale suffisante. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité.

Mesures de protection individuelle :

Port de gants et de lunettes de sécurité conformes à la norme en vigueur. Lunettes de protection contre les projections de produits chimiques. Les équipements de protection pour les yeux et le visage doivent être conformes à la norme européenne NF EN 166 ; Choisir les gants les mieux appropriés en consultation avec le fournisseur / fabricant de gants, qui peut fournir les informations sur le délai de rupture de la matière constitutive du gant. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 8 heures. Caoutchouc nitrile. Epaisseur : >

0.35 mm. Caoutchouc butyle. Epaisseur : 0.5mm. Les gants sélectionnés devraient avoir un délai de rupture d'au moins 4 heures. Caoutchouc chloroprène. Epaisseur : > 0.4mm. Pour protéger les mains contre les produits chimiques, les gants doivent être conformes à la norme européenne NF EN 374. Port de vêtements de travail et chaussures de sécurité. Si les équipements en place ne permettent pas de maintenir la concentration en dessous d'un seuil acceptable, prévoir un équipement de protection respiratoire. Filtre à vapeurs organiques. Filtre combiné, TYPE A2/P2 ; EN 136/140/141/145/143/149 ;

Se laver à la fin de chaque période de travail et avant de manger, fumer, et utiliser les toilettes. Prévoir une fontaine oculaire et une douche de sécurité. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Mesures de protection de l'environnement :

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

9- Propriétés physique et chimiques

9.1. Information sur les propriétés chimiques et physiques essentielles :

Aspect	liquide
Couleur	incolore
Odeur	caractéristique
pH	pas d'information disponible
Point éclair	12°C (Abel)
Point initial d'ébullition et	82 - 83°C
Intervalle d'ébullition	
Température d'auto-inflammabilité	425°C (ASTM E-659)
Densité relative à 20°C	0.78-0.79
Produit	inflammable
Solubilité dans l'eau	complètement miscible
Application	diluant pour flux de brasage de composants pour l'industrie électronique.

9.2. Autres informations :

Il n'y a pas de données. Non applicable

10- Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Réagit avec les bases fortes et les agents oxydants forts.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales de stockage et d'utilisation.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Voir section réactivité
10.4. Conditions à éviter	Pas de décomposition encas d'utilisation conforme aux prescriptions.
10.5. Matières incompatibles	Voir section réactivité

10.6. Produits de décomposition dangereux : La décomposition est fortement dépendante des conditions. Lorsque le produit subit une combustion ou une dégradation thermique ou oxydante, il peut se dégager dans l'atmosphère un mélange complexe de solides, de liquide et de gaz y compris de monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et d'autres composés organiques.

11- Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale	Faible toxicité DL50>5000 mg/kg, rat
Toxicité aiguë par voie cutanée	Faible toxicité DL50>5000 mg/kg, lapin
Toxicité aiguë par inhalation	Faible toxicité. Action narcotique à forte concentration
Irritation cutanée	Non irritant
Irritation oculaire	Irritant – provoque une sévère irritation des yeux
Sensibilisation respiratoire ou cutanée :	Non sensibilisant pour la peau
Mutagénicité	Non mutagène
Cancérogénicité	Non cancérigène
Autres informations	Donnée non disponible

12- Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité pour les poissons	CL50 > 100 mg/l
Toxicité pour les crustacées aquatiques	CE50 > 100 mg/l
Toxicité pour les algues	CE50 > 100 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité	Facilement biodégradable. S'oxyde rapidement dans l'air.
------------------	--

12.3. Potentiel de bioaccumulation	Estimé non significativement bioaccumulable.
---	--

12.4. Mobilité dans le sol	Se dissout dans l'eau. D'importantes quantités peuvent pénétrer dans le sol et contaminer les eaux souterraines.
-----------------------------------	--

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances : Isopropanol	Ne remplit pas les critères : persistant, Bioaccumulable et toxique (PBT), très Persistant et très Bioaccumulable (vPvB).
--------------------------	---

12.6. Autres effets néfastes	Donnée non disponible.
------------------------------	------------------------

13- Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit :	doit être acheminé, après traitement préalable, vers une décharge ou une usine d'incinération habilitée pour le traitement des déchets spéciaux, conformément au règlement sur les déchets spéciaux.
-----------	--

14. Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID):

ADR

14.1 Numéro ONU	:	1219
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	:	ISOPROPANOL
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	3
14.4 Groupe d'emballage	:	II
Code de classification	:	F1
Identification de danger n°	:	33
Etiquette de danger (risque primaire)	:	3
14.5 Dangers pour l'environnement	:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	:	Se référer au chapitre 7, Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.

RID :

14.1 Numéro ONU	:	1219
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	:	ISOPROPANOL
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	3
14.4 Groupe d'emballage	:	II
Code de classification	:	F1
Identification de danger n°	:	33
Etiquette de danger (risque primaire)	:	3
14.5 Dangers pour l'environnement	:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	:	Se référer au chapitre 7, Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.

Transport maritime (code IMDG) :

14.1 Numéro ONU	:	1219
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	:	ISOPROPANOL
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	3
14.4 Groupe d'emballage	:	II
Code de classification	:	F1
Identification de danger n°	:	33
Etiquette de danger (risque primaire)	:	3
14.5 Dangers pour l'environnement	:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	:	Se référer au chapitre 7, Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.

Transport aérien (IATA) :

14.1 Numéro ONU	:	1219
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	:	ISOPROPANOL
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	:	3
14.4 Groupe d'emballage	:	II
14.5 Dangers pour l'environnement	:	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	:	Se référer au chapitre 7, Manipulation et Stockage, pour les précautions spécifiques qu'un utilisateur doit connaître ou se conformer pour le transport du produit.

15- Informations réglementaires

Les informations réglementaires fournies ne sont pas détaillées intentionnellement, d'autres réglementations pouvant s'appliquer à ce produit.

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Législation UE :

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), amendé.

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, amendé.

Règlement (UE) N° 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015.

Ce produit peut impacter les seuils Seveso autorisés par la réglementation locale.

Autres informations réglementaires

Situation au regard des inventaires de produits chimiques

EINECS : Répertoire. 200-661-7 (pour IPA)

Réglementations locales

EU. Directive 2002/72 : 23830

Répertoire.

: 81882

Répertoire.

OECD. HPV : Répertoire.

Autres informations : Réglementations locales, France

: Réglementations locales, La liste des références réglementaires précédentes n'est pas exhaustive et ne dispense en aucun cas l'utilisateur du produit de se reporter à l'ensemble des textes officiels pour connaître les obligations qui lui incombent.

Déchets : loi 75633, Applicable - Catégorie 07 01 00

Déchets d'emballages, Applicable

Rejets interdits, Applicable

Maladies professionnelles, Applicable - Tableau(x) n° 84

Surveillance médicale, Sans objet

Risque cancérigène, Sans objet

Travaux interdits, Art. R234-16 (jeunes travailleurs) :

Applicable

Aération/Assainissement, Applicable

Prévention des incendies, Applicable

Hygiène alimentaire, Sans objet

Produits cosmétiques, Sans objet

Installations classées, Applicable - Rubrique(s) n° 1431 – 1433- 1434

Code de la Sécurité Sociale - Article L.461-6, annexe A, No. 601-15., Code du travail - Surveillance médicale renforcée : Articles R.4624-19 et R.4624-20, décret 2008-244 du 7.3.2008., France – INRS : Maladies Professionnelles – Tableau des maladies professionnelles : 84

15.2 Evaluation de la sécurité chimique :

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée

16- Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H225 liquide et vapeurs très inflammables

H319 Provoque une sévère irritation des yeux

H336 Peut provoquer somnolence et vertiges

Utilisation : Produit à utiliser uniquement dans les procédés industriels.

Références : Les informations de cette fiche sont conformes au règlement 453/2010 du 20 mai 2010. Les informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.